

N° 6723

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

DEBAT D'ORIENTATION**sur le financement des grands projets d'infrastructure
réalisés par l'Etat**

* * *

PAPIER DE DISCUSSION

(12.11.2014)

La Commission se compose de: Mme Josée LORSCHÉ, Présidente-Rapportrice; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, MM. Gilles BAUM, Yves CRUCHTEN, Georges ENGEL, Gusty GRAAS, Max HAHN, Ali KAES, Henri KOX, Marc LIES, Roger NEGRI, Marco SCHANK, Justin TURPEL et Serge WILMES, Membres

*

I. ANTECEDENTS

Afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat et de renforcer les droits de participation et de contrôle de la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé en 2006 une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros. En date du 20 avril 2009, ce seuil a été levé à 10 millions d'euros. La liste des nouveaux projets d'infrastructure doit être soumise à l'approbation de la Chambre des Députés permettant l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement. La commission de contrôle de l'exécution budgétaire doit garantir le suivi financier de chaque projet dépassant le coût de 10 millions d'euros. Pour chaque projet dépassant les 40 millions d'euros, une loi spéciale devra être élaborée.

*

II. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Conformément à cette procédure, la Commission du Développement durable a examiné au cours des réunions du 8 octobre 2014, du 22 octobre 2014 la liste des projets d'infrastructure suivants à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés. Elle a adopté le projet de papier y afférent au cours de sa réunion du 12 novembre.

1. Projets du Fonds d'investissements publics administratifs***Caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg, Diekirch
– Réaménagement et extension***

Le projet s'inscrit dans le vaste programme de réhabilitation des infrastructures militaires de la caserne Grand-Duc Jean à réaliser en cinq étapes. Les deux premières phases concernant la réhabilitation des infrastructures techniques primaires ainsi que la construction d'un hall logistique pour la caserne ont d'ores et déjà fait l'objet de lois d'approbation.

Le projet à réaliser prévoit le réaménagement et l'assainissement des bâtiments existants ainsi que la construction d'infrastructures sportives. Le programme des travaux de réaménagement et d'assai-

nisement comporte notamment le délogement de la cuisine centrale et le regroupement des cuisines et des réfectoires dans un seul bâtiment, la remise en état du corps de garde et d'un nouveau poste de sécurité, la rénovation des pavillons de logement, la transformation des autres pavillons existants, la modernisation de l'infirmerie, la remise en état du parking fermé et l'aménagement d'un parking pour les soldats. Au nouveau hall de sports comportant deux unités s'ajoutera un terrain multisports qui dans leur totalité pourront, le cas échéant, être mis à disposition des établissements scolaires de la Nordstad et d'associations civiles non militaires.

L'assainissement de la caserne se situe dans le contexte de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique adoptée le 25 octobre 2012 et établissant un cadre commun de mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique dans l'Union européenne de manière à atteindre l'objectif de 20% de réduction des consommations énergétiques à l'horizon 2020. A cette fin, 3% de la surface au sol des bâtiments chauffés ou refroidis appartenant à l'Etat et occupés par celui-ci devront être rénovés chaque année.

Les travaux à réaliser n'empiéteront pas sur les activités militaires courantes du fait que le projet sera réalisé en phases successives. Un nouvel accès au site à partir du rond-point Friedhaff est actuellement en discussion avec les responsables de la commune de Diekirch. Le volume de construction s'élève à environ 300.000 m³ sur une surface brute de 75.000 m². Le coût estimatif du projet s'élève à environ 95 millions d'euros.

Château de Sanem, rénovation et assainissement

Le château de Sanem qui date du 16^{ième} siècle et qui a été le siège de la „Fondation Kannerschlass“ depuis 1950 fut acquis par l'Etat en 1985. Ensemble avec la chapelle et le parc qui l'entoure, il a été classé monument national en 1971. Depuis l'année 1999, le château abrite le „Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe“ (CVCE).

Les travaux de rénovation et de réaménagement englobent la mise en conformité des installations techniques, l'assainissement énergétique et la stabilisation partielle de la structure portante qui, quant à elle, est défaillante au niveau de différents sols en bois. En plus, la mise en conformité de l'ensemble du bâtiment au niveau de la sécurité s'avère nécessaire. De façon générale, il faut noter que le bâtiment se trouve dans un état assez vétuste.

Plusieurs membres de la Commission, dont le bourgmestre de la commune de Sanem, ont soulevé la question de la future affectation du site en notant que l'organisation d'activités culturelles et de loisirs sur le site pourrait valoriser le bâtiment, notamment du fait que le parc qui l'entoure offre de maintes possibilités d'utilisation.

Le volume brut à rénover s'élève à 22.500 m³, la surface brute à 4.750 m². Le budget des travaux n'a pas encore été défini.

Hémicycle au Kirchberg – assainissement énergétique

Le bâtiment de l'Hémicycle fut construit en 1980 et se compose d'une grande salle pouvant accueillir 600 personnes et est équipée de 13 cabines de traduction. Initialement prévu pour les besoins de l'Union européenne, et notamment pour les Conseils des Ministres siégeant au Luxembourg, l'Hémicycle est relié par une passerelle au nouveau Centre de Conférences et compte sept étages de bureaux occupés notamment par le Tribunal administratif et la nouvelle Cour d'appel du Brevet. Actuellement, la grande salle sert à l'organisation de congrès et d'assemblées diverses et se trouve sous la gestion de la société „Luxembourg Congrès“.

Le projet prévoit l'assainissement énergétique de l'enveloppe extérieure et le remplacement de certaines installations techniques. Il sera procédé au remplacement des fenêtres, des stores et de certains éléments de façade ainsi qu'à l'isolation de la toiture et des coupoles. La mise en conformité des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation s'avère nécessaire pour répondre aux normes réglementaires en vigueur. La surface de la façade à remplacer est de 5.500 m², celle de la toiture de 3.000 m². Le volume brut s'élève à 84.000 m³ et la surface brute à 18.000 m². Le projet est budgétisé sommairement à 12 millions d'euros.

2. Projets du Fonds d'investissements publics scolaires

Réaménagement et extension du Lycée technique de Bonnevoie

Nouveau bâtiment:

La première phase du projet nécessitant une modification ponctuelle du PAG de la ville de Luxembourg prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour quelque 2.000 élèves dont une partie est actuellement installée dans des pavillons provisoires.

Sur une superficie d'environ 3,8 ha acquis par l'Etat et située à l'arrière du Lycée technique actuel sera construit un nouveau bâtiment comprenant 78 salles de classes, 45 ateliers et 13 salles spéciales dont une cuisine de production, une pâtisserie et une boucherie en tant qu'ateliers pour travaux pratiques, une restauration scolaire, une piscine et un hall sportif à 4 unités avec infrastructure sportive extérieure qui à l'instar de toute autre infrastructure sportive scolaire pourra également être utilisée par des associations sportives. Les aliments et repas préparés sur place seront servis aux élèves fréquentant la cantine de l'établissement.

Le volume brut est estimé à environ 251.000 m³ et la surface brute à environ 51.000 m². Le budget des travaux n'a pas encore été défini.

CNFPC Centre:

La deuxième phase du projet comporte la rénovation et la mise en conformité générale du bâtiment existant, notamment des ateliers, ainsi que la transformation des salles de classe et des salles spéciales en salles de formation afin de pouvoir y intégrer le „Centre National de Formation Professionnelle Continue-Centre“ (CNFPC), actuellement réparti sur deux sites différents à Esch/Alzette et à Ettelbruck.

Les travaux seront exécutés suivant les besoins didactiques, fonctionnels et administratifs actuels, la réglementation de la sécurité dans la fonction publique, les critères en vigueur pour les installations techniques et les directives de l'inspection sanitaire. Le volume brut s'élève à 75.000 m³ et la surface brute à 16.000 m². Le budget des travaux n'a pas encore été défini.

3. Projet du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

Centre intégré pour personnes âgées à Bascharage

Sur un terrain de 3,4 ha appartenant à la commune de Käerjeng, il est prévu de construire une maison de soins avec 140 lits en chambres simples, un service de revalidation (kinésithérapie, ergothérapie), un foyer central avec salle polyvalente et zone service, des commerces, des locaux pour le personnel, les bureaux de l'administration, une cuisine et un restaurant, des locaux techniques et logistiques ainsi qu'un parking à 120 emplacements. La surface nette sera d'environ 8.200 m². Le budget des travaux n'a pas encore été défini. Le terrain qui sera mis à disposition par la commune de Käerjeng devra faire l'objet d'un reclassement.

Il est également à remarquer que les terrains en question sont touchés par le plan directeur sectoriel „paysages“ qui prévoit dans ce secteur une „coupure verte“. Néanmoins, un engagement politique a été pris au niveau du Ministère du Développement durable et des Infrastructures qui propose d'adapter la coupure verte à cet endroit.

Pour ce qui est de l'évolution future des centres intégrés et des maisons de soins pour personnes âgées, la commission a pris note que dans le contexte de la réforme de l'assurance dépendance, les concepts d'encadrement et de soins des personnes âgées seront évalués de façon à ce que la mise en place de nouveaux modèles n'est pas exclue. De manière générale, le projet ne sera pour autant pas mis en question du fait de l'évolution démographique qui fera augmenter le besoin en lits de soins.

Après la mise en service du Centre intégré à Bascharage, le bâtiment de la maison de retraite à Niedercorn pourrait être utilisé à d'autres fins.

Centre pour réfugiés Héliar à Weilerbach, rénovation et assainissement

Depuis l'année 2000, l'Etat est propriétaire de cet ancien sanatorium qui est situé en zone verte et dont la construction remonte à l'année 1910. Le bâtiment nécessite une rénovation complète, un assai-

nissement énergétique et une mise en conformité du point de vue sécurité afin de pouvoir accueillir 150 à 200 personnes, dont quelque 70 enfants scolarisés au site même. Le volume brut est de 21.000 m³ et la surface brute est de 6.000 m². Le budget nécessaire n'a pas encore été défini.

Remarque générale concernant les standards énergétiques des bâtiments fonctionnels

Quant aux standards énergétiques à appliquer lors d'une nouvelle construction ou lors de la rénovation de parties existantes, la désignation de „bâtiment passif“ se réfère surtout aux valeurs de consommations théoriques calculées et implique, notamment, l'utilisation obligatoire d'une ventilation mécanique.

La stratégie poursuivie par l'Administration des bâtiments publics dans le cadre de projets de nouvelles constructions, qui s'appuie sur l'utilisation d'un strict minimum nécessaire d'installations techniques, vise des consommations thermique et électrique minimales. Cette stratégie ne se réduit donc pas à une simple considération des performances énergétiques théoriques calculées, mais à une vue globale qui tient compte de facteurs plus complexes, tels que le confort des utilisateurs, la longévité des matériaux mis en oeuvre et les coûts d'entretien.

Pour ce qui est de la rénovation des bâtiments publics existants, l'assainissement énergétique est une tâche inhérente aux travaux d'entretien courant et de transformation, et des mesures d'amélioration de la performance énergétique sont intégrées dans tous les projets.

Une démarche plus active visant à identifier les bâtiments dont la consommation énergétique se révèle supérieure à la moyenne de la consommation de bâtiments comparables est appliquée et, le cas échéant, une étude globale approfondie est lancée afin de déterminer un catalogue d'interventions susceptibles d'être exécuté, comme p. ex. l'amélioration de l'enveloppe extérieure du bâtiment, tout en respectant les autres facteurs en jeu, notamment les besoins fonctionnels, la faisabilité et le confort des occupants.

4. Projet du Fonds des Routes

N7 – Couloir multimodal entre Ettelbruck et Diekirch

Ce projet fait partie du plan directeur sectoriel „Transport“ et constitue la colonne vertébrale de la future urbanisation de la partie centrale „Nordstad“. Long de 4.500 m, le corridor de transports en commun sur l'axe N7 se développera entre les villes d'Ettelbruck et de Diekirch, avec raccordement aux gares des deux villes en question. Dans ce corridor d'une largeur de 17,75 mètres seront intégrés: deux couloirs bus bidirectionnels, la N7 qui sera réaménagée ainsi qu'une liaison pour la mobilité douce. Les cinq parties du projet qui seront réalisées succinctement sont les suivantes:

- Mise en place d'un couloir bus sur la N7 entre Erpeldange/Dreieck, Ingeldorf et Diekirch/Walebroch,
- Déplacement/Sécurisation de PN111b dans le cadre d'un nouveau raccord en double sens (bus en trafic mixte) du site Walebroch à la N7,
- Mise en place d'un couloir bus depuis le site Walebroch jusqu'au nouveau pôle d'échange „Diekirch-Gare“,
- Construction d'un nouveau „pont ficelle“ pour bus et mobilité douce enjambant la Sûre et reliant le nouveau pôle d'échange „Diekirch-Gare“ à la nouvelle gare routière „rue Merten/Lycées“,
- Mise en place d'un couloir bus dans la rue Merten + réaménagement de la gare routière „rue Merten/Lycées“ (quais bus supplémentaires à proximité des lycées, Kiss&Go, sécurisation de la circulation des écoliers).

Les coûts de construction de la partie „ponts et chaussées“ sont estimés à 13 millions d'euros hors TVA et honoraires et hors la part incombant aux CFL, qui reste à définir.

La décision de ne pas supprimer totalement le passage à niveaux PN111b ayant fait l'objet de critiques en Commission, le Ministre a fait savoir que le projet en question présente le double avantage de son coût modéré et de sa réalisation rapide, compte tenu du fait que les études de faisabilité relatives à la construction d'un passage souterrain n'auraient pas été concluantes.

La voie ferrée longeant le tronçon restera en service.

5. Projet du Fonds du rail

Luxembourg-Hollerich. Rue de la Déportation. Construction d'un nouveau bâtiment pour les entités décisionnelles et les différentes équipes du Service Maintenance Infrastructure (MI)

En janvier 2012, suite à une restructuration, le „Service Maintenance Infrastructure“ a été créé au sein de l'organigramme des CFL. Quelque 370 agents de ce service sont actuellement répartis dans 6 bâtiments – souvent vétustes – sur 3 sites différents. Il a été jugé opportun, pour des raisons d'efficacité et de création de synergies, de regrouper au sein d'un seul et unique bâtiment le personnel entier. Le nouveau bâtiment est prévu dans la rue de la Déportation à Luxembourg-Hollerich. D'une surface totale de 6.359 m², le bâtiment sera construit suivant les standards énergétiques de basse énergie classe B et nécessitera un investissement (bâtiment + alentours) de quelque 18 millions d'euros. Lors de la conception du nouveau bâtiment, il sera procédé à une analyse de faisabilité d'installations de systèmes d'énergies renouvelables. Les travaux pourront être entamés fin 2016 et terminés en 2019.

La Commission a apprécié le fait que le personnel appelé à travailler dans le futur bâtiment a été impliqué dans les décisions relatives à l'aménagement et à l'affectation des différents locaux. Le terrain étant classé zone d'activités n'est pas compatible avec la création de logements. Le parking qui sera rattaché au bâtiment ne sera pas conçu pour les voitures privées du personnel, mais uniquement pour les voitures de service. Du fait qu'une partie de ces voitures sera en déplacement au cours de la journée, des places de parking pourront être mises à disposition d'éventuels visiteurs.

En raison du regroupement du personnel dans un seul bâtiment, 6 bâtiments pourront être complètement ou partiellement libérés. Leur destination future dépend de leur état de vétusté qui donne lieu à certaines démolitions (Bâtiment Forge, rue d'Alsace – Bâtiment Commun, rue d'Alsace – Ancienne halle des marchandises, route de Thionville – ateliers et bureaux, rue de la Déportation). Une partie du Bâtiment voyageurs de la gare de Bettembourg ainsi que le Bâtiment répartiteur à proximité de la gare de Luxembourg pourront être utilisés ou loués à d'autres fins.

Réseau ferré luxembourgeois. Mise en oeuvre de mesures antibruit

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement est le pilier sur lequel repose le projet sous rubrique. Cette directive a été transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 2 août 2006. Sur base de cette législation, l'Administration de l'environnement a établi une cartographie stratégique du bruit et a par la suite mis en place un plan d'action de lutte contre le bruit des grands axes ferroviaires de plus de 60.000 passages de trains par an. Ce document sert de base pour l'installation d'écrans antibruit sur le réseau ferré luxembourgeois. Reste à noter que des mesures antibruit supplémentaires ont été prises indépendamment de ce plan d'action dans le cadre de la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg ou du tronçon de ligne Hamm-Sandweiler par exemple et que le bruit est un facteur systématiquement pris en compte lors de la détermination des conditions d'exploitation de nouvelles infrastructures de transport ferroviaire.

La détermination des valeurs limites déclenchant des actions et mesures concrètes de lutte contre le bruit au Luxembourg s'inspirent fortement de l'approche allemande, qui tient compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les valeurs limites retenues pour le Luxembourg sont:

$L_{den} \geq 70$ dB(A) et

$L_{night} \geq 60$ dB(A).

Le dépassement de ces valeurs limites représente une priorité à court terme pour les plans d'action visant à gérer et à réduire les problèmes de bruit.

A plus long terme, les plans d'action viseront également à gérer et à réduire les problèmes de bruit définis par un dépassement des valeurs suivantes:

$L_{den} \geq 65$ dB(A) et

$L_{night} \geq 55$ dB(A).

Ces valeurs limites ne s'appliquent qu'à l'intérieur des zones habitées. Elles déterminent des niveaux de bruit, évalués à l'extérieur des logements, définis par les cartographies de bruit stratégiques établies dans le cadre de la directive 2002/49/CE.

Le tronçon qui sera équipé prioritairement en tant qu'axe ferroviaire de plus de 60.000 passages de train par an est la ligne ferroviaire Luxembourg-Bettembourg-Esch/Alzette. Dans une seconde phase, les voies de chemin de fer comptant plus de 30.000 passages par année seront prises en considération (deuxième phase de la cartographie et deuxième plan d'action en cours d'élaboration par l'Administration de l'environnement). Le modèle de calcul ne tient pas compte des cumuls de bruits ferroviaires, routiers et aéroportuaires. Le budget des travaux n'a pas encore été défini.

Projets de renouvellement d'installations existantes

- Gare de Luxembourg, secteur centre: renouvellement des appareils de voie
Le coût du projet est estimé à 10.000.000 €
- Gare de Luxembourg: modernisation des installations de traction électrique
Le coût du projet est estimé à 21.500.000 €
- Ligne Pétange-Esch/Alzette: renouvellement des installations de traction électrique
Le coût du projet est estimé à 15.000.000 €
- Ligne Luxembourg-Wasserbillig: renouvellement de divers tronçons de voie
Le coût du projet est estimé à 15.000.000 €
- Ligne Luxembourg-Troisvierges: modernisation d'appareils de voie
Le coût du projet est estimé à 14.000.000 €

*

III. CONCLUSION

La Commission du Développement durable n'a pas d'objection particulière à formuler à l'encontre des différents projets présentés sur la liste des nouveaux projets à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés.

Elle avise donc favorablement les projets examinés qui contribuent tous à l'amélioration des infrastructures de notre pays et propose à la Chambre des Députés de marquer son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause.

Luxembourg, le 12 novembre 2014,

La Présidente-Rapporteuse,
Josée LORSCHÉ

